



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 39750

Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences, pour les contribuables, des remplacements successifs des panneaux radars. Les panneaux annonçant les radars ont été remplacés par des « radars pédagogiques », puis ce sont les radars pédagogiques qui sont à nouveau remplacés par les panneaux classiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le coût que représentent ces changements de signalisation ainsi que de lui indiquer quels sont les résultats de cette politique de sécurité routière privilégiant les radars à la signalisation.

Texte de la réponse

Au 31 décembre 2012, les radars fixes étaient signalés pour moitié par des panneaux d'annonce et pour moitié par des radars pédagogiques. A la suite des recommandations du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) du 13 février 2013, le ministre de l'intérieur a décidé de revenir à une présignalisation des radars fixes au moyen de panneaux. Les travaux du CNSR ont en effet mis en évidence que les panneaux sont bien compris par les usagers et participent à la baisse de la vitesse dans une zone de plusieurs kilomètres autour des radars fixes. Les nouveaux radars mis en place depuis le 14 mars 2013 sont donc précédés d'un panneau d'annonce de radars signalant la présence du contrôle. Afin de maintenir une cohérence de la présignalisation des radars fixes, les radars pédagogiques placés devant les radars existants sont progressivement remplacés. Le coût de mise en oeuvre de cette décision est estimé à 3,9 M€ selon la décomposition suivante : - dépose des 1200 radars pédagogiques installés en amont des radars fixes : coût unitaire d'environ 1200 €, soit 1,4 M€, - installation de 1100 panneaux d'annonce, coût unitaire entre 1400 et 3600 € selon la taille du panneau, soit un coût moyen selon les proportions actuelles de 2300 €, soit 2,5 M€. La différence entre le nombre de radars pédagogiques qui seront déposés et le nombre de panneaux qui seront installés s'explique par le fait que, sur les axes multivoies, un panneau remplacera 2 radars pédagogiques. Ce coût est à comparer aux 12 M€ qu'il aurait fallu dépenser pour poursuivre la décision antérieure de remplacement des panneaux par des radars pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39750

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10508

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1099